

Logements accessibles : Le Teich est le de la classe avec 168 constructions depuis 2014

Ce jeudi 11 octobre 2018 a eu lieu la signature des baux entre Gironde Habitat et les 37 familles teichoises de la nouvelle résidence Hillot avec vue sur le port, située Rue St André. Cette réalisation est un des derniers projets de logements accessibles au Teich. Ainsi, la ville du Teich est en passe de terminer son programme de logement pour être conforme au 20% demandée par la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU). Elle respecte aussi le Plan Local de l'Habitat de la Cobas et devient la première commune du Bassin en termes de pourcentage de logements accessibles avec 168 constructions supplémentaires depuis 2014. Elle ne s'acquittera donc d'aucune pénalité.

Aujourd'hui l'ensemble des projets de logements prévus sont terminés ou en passe de l'être et 70% des attributions sont allées à des familles du Teich, 90% à des familles du Bassin.

Un moratoire pour interdire opérations collectives dans le centre pendant au moins 5 ans.

La ville du Teich a décidé d'un moratoire pour les immeubles et petits collectifs dans le centre-ville. L'objectif de densification nécessaire au développement d'un centre-ville est aujourd'hui atteint. Les seules opérations de construction autorisées auront lieu sur la friche industrielle de l'ancienne usine au sud de la gare pour réhabiliter cet espace et achever l'aménagement de ce nouveau quartier, avec une

résidence pour les jeunes (type résidence étudiante) avec de petits logements.